

Communiqué de presse

Fribourg, le 2 décembre 2008

Clientis Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg rejoint la Banque Cantonale de Fribourg

Le Conseil communal de Fribourg, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, a approuvé le contrat de reprise des actifs et passifs de Clientis Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (CEVF), pour le montant de CHF 30 millions, au 1^{er} janvier 2009, par la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), sous réserve de l'approbation par le Conseil général, le contrat lui-même (pour des raisons juridiques) étant passé entre la CEVF et la BCF.

La BCF a pris l'initiative d'adresser une offre qui s'inscrit dans le développement et l'évolution actuels dans le secteur bancaire qui nécessitent un regroupement des forces des établissements de moyenne et petite importance. La place bancaire fribourgeoise n'échappe pas à cette évolution. La CEVF jouit d'une saine situation financière et d'une très bonne réputation dues au sérieux de sa gestion et à l'efficacité de ses services et prestations. Mais sa taille et les structures qui la régissent ne lui permettraient que difficilement de maintenir sa place et sa rentabilité actuelle dans un environnement bancaire local de plus en plus agressif et dans une régulation de plus en plus lourde à assumer par les petites banques en particulier.

La CEVF, une banque en bonne santé

La CEVF existe depuis 180 ans, avec le statut d'établissement de droit public ayant la personnalité juridique propre. Elle appartient à la Ville de Fribourg qui a constitué un capital de dotation qui s'élève actuellement à CHF 4'600'000. Au 31 décembre 2007, elle avait un total de bilan de CHF 308 millions, avec des fonds propres de CHF 26,4 millions, des avances à la clientèle de CHF 274 millions et des avoirs de la clientèle de CHF 204 millions. En 2007, elle avait réalisé un bénéfice brut de CHF 3,2 millions.

Modification de l'environnement du marché

Les banques en général et plus particulièrement les petites banques qui, comme la CEVF, réalisent l'essentiel de leur activité dans les opérations de différence d'intérêt doivent affronter des défis qui deviennent de plus en plus difficiles. Parmi ceux-ci figurent les conditions de refinancement et la pression sur les marges qui en résulte, les charges d'exploitation (plus spécialement les coûts informatiques), l'augmentation de la réglementation et les investissements en marketing et publicité.

En ce qui concerne plus spécialement la CEVF, deux éléments auraient une influence importante sur sa rentabilité en 2009 et les prochaines années: il s'agit d'un changement de plateforme informatique (dans le cadre du groupe RBA) et de son assujettissement à l'impôt cantonal, communal et paroissial.

Une décision prise en toute sérénité

L'offre attractive de la BCF se base sur les comptes 2007 de la CEVF qui ont été les meilleurs jamais obtenus par la banque. Dans une analyse rigoureuse des perspectives de la banque, avec ses chances et ses risques, le Conseil d'administration de la CEVF est arrivé unanimement à la conclusion que la banque ne peut voir que baisser sa rentabilité et que sa taille et sa structure la rendent vulnérable dans l'évolution future de l'environnement bancaire en général et sur la place de Fribourg en particulier où elle a à faire face à une concurrence nombreuse, agressive et dotée de moyens nettement plus

importants. Cette analyse est partagée entièrement par le Conseil communal de la Ville qui a décidé de répondre positivement à l'offre de la BCF et, donc, de vendre "sa" banque. De plus, une "solution fribourgeoise" présente pour la Ville et les clients de la CEVF d'autres avantages qui sont dignes d'intérêt: pouvoir de décision sur place, relations avec un partenaire financier et social fort qui, tout en partageant la même culture bancaire veut favoriser le développement économique de la Ville et du district de la Sarine, augmentation des impôts versés par la BCF.

Des avantages pour tous les intéressés

Pour les **clients de la CEVF**, leur transfert à la Banque cantonale leur assurera toujours un service de qualité et de proximité. En effet, au bénéfice d'une santé éclatante, la BCF dispose d'une excellente palette de produits et de services pour les clients privés, commerciaux et institutionnels. D'autre part, en raison de son très bon rating, la BCF jouit de possibilités de refinancement très favorables, garantes de bonnes conditions de crédit pour les clients. Dans la mesure du possible, ces derniers pourront continuer à être servis et conseillés par leur ancien conseiller de la CEVF.

Les avantages pour **la Ville** ont déjà été mentionnés ci-dessus. D'autre part, même si la CEVF sera dissoute, la substance de la banque, en passant à la BCF, reste dans la Ville et le Canton.

Tous les collaborateurs de la CEVF seront repris par la BCF. Ils bénéficieront au minimum des mêmes conditions que celles accordées aux collaborateurs de la BCF. Les conditions salariales et avantages sociaux dont ils ont bénéficié jusqu'à ce jour leur sont ainsi garantis.

Pour la **BCF**, cette acquisition renforcera sa présence au Centre de la Ville de Fribourg. Elle comptera ainsi 27 succursales réparties sur le canton, dont 9 dans le district de la Sarine.

Procédure

Appuyé par un préavis favorable donné par le Conseil d'administration de la CEVF, le Conseil communal de Fribourg, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, a approuvé le contrat de reprise des actifs et passifs de la CEVF par la BCF et, par voie de conséquence, a décidé la dissolution de la CEVF sans liquidation. La décision est prise sous réserve d'approbation par le Conseil général de la Ville lors de sa séance du 16/17 décembre 2008. La BCF devrait ainsi reprendre, avec effet au 1^{er} janvier 2009, la totalité des actifs et passifs de la CEVF au 31 décembre 2008, tels qu'ils seront arrêtés, révisés et approuvés par le Conseil d'administration de la CEVF.

Pour la Ville de Fribourg:

Pierre-Alain Clément
Syndic

Pour la CEVF:

Dominique de Buman
Président du Conseil
d'administration

Pour la BCF:

Albert Michel
Président de la direction
générale

Personnes de contact: (mardi 2.12.2008 de 17h.00 à 18h.00)

Pour la Ville de Fribourg:

- Pierre-Alain Clément, tél.079 819 3600

Pour la CEVF:

- Dominique de Buman, tél.079 649 1537
- Jean-Marc Rossier, tél.026 347 26 70 /079 339 2730

Pour la BCF:

- Albert Michel, tél.026 350 7162